

Manche

actu.fr du 28 janvier 2025

324 mots

## On connaît le nombre de retraits de postes dans les écoles et collèges de la Manche

La rentrée scolaire de septembre 2025 se dessine avec l'annonce académique des retraits de moyens. La Manche va devoir rendre 15 postes au ministère dont 13 dans les collèges.



Pour la rentrée scolaire 2025-2026, la Manche va devoir rendre 2 postes d'enseignants dans les écoles et 13 dans les collèges.

Le Premier ministre François Bayrou a confirmé, le lundi 27 janvier 2025, que son gouvernement renonçait à la suppression de 4 000 postes d'enseignants en France.

Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de suppressions de moyens au regard des effectifs. La démographie scolaire est orientée à la baisse depuis plusieurs années déjà.

Une mesure « particulièrement sévère »

Le même jour, les syndicats d'enseignants réunis à l'académie de [Normandie](#) ont pris connaissance des conditions prévues pour la rentrée scolaire de septembre.

*Notre académie va devoir rendre 22 postes dans le premier degré et 137 postes dans le second degré. Ces suppressions sont, comme d'habitude, justifiées par une baisse des effectifs. Valérie Levavasseur du Sgen-Cfdt*

L'académie va perdre 3 736 élèves dans le premier degré (baisse de 1,5 %) et 1 857 élèves dans le second degré (baisse de 0,98 %). La mesure est jugée « particulièrement sévère pour les collèges et les lycées » déclare le syndicat.

Au passage, le Sgen-Cfdt indique « ne pas avoir d'information sur les postes d'AESH alors que 2 000 créations de postes sont prévues au niveau national et que les besoins sur le terrain sont criants. L'académie va devoir également rendre 14 postes d'administratifs alors que notre ministère est notoirement sous-administré et que ces personnels assument déjà de lourdes missions ».

Dans la [Manche](#)

Les données académiques sont désormais posées sur la table.

*Pour la Manche, la répartition académique va se traduire par 2 suppressions de postes dans les écoles et 13 suppressions dans les collèges, ainsi que par la création de 2 ULIS collège. La carte scolaire risque d'être moins douloureuse dans les écoles, contrairement à l'an passé où nous avons dû rendre 23 postes, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de fermeture là où les effectifs sont très bas. Pour les collèges, ces suppressions vont encore mettre en tension les équipes déjà éprouvées par la réforme du choc des savoirs. Valérie Levavasseur*

Le comité social d'administration départemental consacré au second degré aura lieu le jeudi 30 janvier. Celui prévu pour les écoles se tiendra, probablement, le 13 mars à [Saint-Lô](#).

Le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) devrait avoir lieu fin mars. C'est après cette instance départementale que l'inspecteur d'académie notifie généralement ses mesures de rentrée pour le département.